

A Ancenis, le 24 mai 2023

OBJET : Taxe d'apprentissage 2023

Chères entreprises partenaires,

En 2023 la taxe d'apprentissage - part principal et solde - est collectée directement par l'URSAFF ou la MSA. Or vous pouvez continuer à soutenir financièrement le Lycée Joubert Maillard en décidant de la répartition de votre solde de la taxe sur la plateforme SOLTÉA. Vous trouvez la fiche du Lycée Joubert Maillard sur la plateforme SOLTÉA en saisissant le nom du lycée, l'UAI, la zone géographique ou le type de formation. A partir du 24 mai vous pouvez vous connecter pour répartir le solde de la taxe selon vos souhaits.

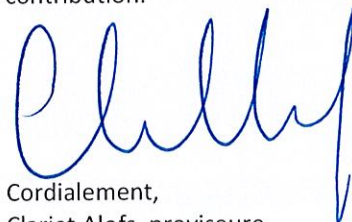
Le solde de la taxe d'apprentissage peut uniquement être utilisé pour des dépenses pédagogiques ou éducatives qui bénéficient directement aux élèves. En 2022, ces fonds ont entre autres permis de payer des machines pour l'enseignement professionnel (socle touret et postes à souder), de la matière d'œuvre, des financements de visites d'entreprises ou des actions dans le cadre de l'orientation.

Le Lycée Joubert Maillard s'engage pour la formation et l'insertion professionnelles sur le territoire d'Ancenis :

- Toutes nos formations professionnelles (bac pro et CAP industriels et tertiaires, BTS) sont proposées aussi en alternance,
- L'ouverture du baccalauréat technologique STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) est demandée auprès de l'académie pour la rentrée 2024, ainsi que celle de l'option Vente du baccalauréat professionnel Métiers de la relation client,
- Avec les entreprises et les collèges nous collaborons pour valoriser les formations professionnelles, notamment industrielles, et renforcer leur recrutement sur le territoire,
- Avec le GRETA-CFA nous développons une offre de formation continue en réponse aux besoins des entreprises du territoire,
- Nous participons activement aux initiatives en faveur de la formation et de l'insertion sur le territoire, en collaboration avec les collectivités territoriales et les entreprises.

Vous voulez soutenir ces actions et le développement des enseignements professionnels et technologiques du lycée ? Nous avons besoin de vous : affectez votre solde de la taxe d'apprentissage pour 2023 au Lycée Joubert Maillard !

Par avance je vous remercie, au nom des élèves et des équipes, de votre confiance et de votre contribution.



Cordialement,  
Clariet Alofs, proviseure